

## Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 17 décembre 2021

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Olivier ROYDOR, Jean-Christophe LEONARD,

Pouvoir : Grégoire JUBERT à Claude MERCIER

Absents excusés :

Début de la séance : 19H00

Secrétaire de séance : Julien CARNOT, adopté à l'unanimité

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire fait part d'un sujet qui nécessite d'être délibérer à nouveau. Il s'agit de la convention de portage des repas par LA POSTE et son nouveau partenaire, la société SICOPAL. Cela permettrait que la facturation des bénéficiaires, stoppée depuis octobre 2021, soit faite au plus vite. Les conseillers municipaux acceptent l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2021**

Monsieur le Maire fait part d'un complément d'information à apporter au point Transports scolaires, traité dans les questions diverses.

"Le SIVOS a adressé un courrier à la Région. Celle-ci reconnaît les dysfonctionnements, mais ne laisse entrevoir que peu d'amélioration.

Face à ces dysfonctionnements, le SIVOS a dû mettre en place une procédure à suivre en cas de retard ou absence de bus. Cette procédure implique les agents du SIVOS, les parents, et s'ils le souhaitent les enseignants. Sur le site des Bouchoux, un accueil périscolaire exceptionnel est mis en place le soir jusqu'à 17h30 en cas de problème de bus afin que les enfants ne se retrouvent pas seuls à 16h à la sortie de l'école des Bouchoux. Sur le site de La Pesse, les enfants pourront être redirigés vers la garderie (déjà en place) jusqu'à 18h. La mise en place de l'accueil d'urgence aux Bouchoux implique donc un surcôt à la charge du SIVOS.

En cas d'absence de bus le matin, les enfants inscrits en garderie seront alors accueillis par les enseignants sur place, peu importe le niveau. Cela signifie que des enfants de maternelle pourront être accueillis en classe de CM et des enfants de CM accueillis en classe de maternelle ! En RPI sur 2 sites sans service de transport, il est impossible d'assurer un service correct.

Les parents s'organisent entre eux au jour le jour pour pallier et transporter les enfants entre les 2 écoles, ou entre les écoles et les garderies.

Des pistes ont été suggérées : aider au recrutement d'un agent local, adapter les horaires de l'école aux possibilités du prestataire de transport, ..."

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte-rendu du 9 décembre 2021 et les précisions apportées ci-dessus.

## **2. Extra-scolaire : Fonctionnement et financement de l'Accueil de Loisirs des Moussières**

Une réunion extra-scolaire a eu lieu entre les représentants des élus de Les Moussières, Les Bouchoux et La Pesse pour définir les dates d'ouverture de l'Accueil de Loisirs des Moussières en 2022, soit pour les vacances d'hiver du 14 au 25 février, de printemps du 11 au 22 avril, d'été du 7 au 29 juillet, du 29 au 31 août, et du 24 octobre au 5 novembre 2022. Il est prévu également de fermer pour les deux ponts sur jours fériés les vendredi 15 juillet et lundi 31 octobre 2022.

Le seuil minimum pour l'ouverture de la structure est fixé à 4 enfants inscrits. Par ailleurs, il a été acté que l'horaire de fermeture soit ramené à 18h. Le cadre maintenant bien défini permettra aux parents de s'organiser.

Le coût de fonctionnement pour l'année écoulée est de 6 600 € au lieu des 12 000 € prévus. 9 000 € d'acompte ont été par le SIVOS Bellecombe/Les Molunes/Les Moussières. Cela s'explique par des économies réalisées sur les salaires (une partie du personnel du centre détachée cet été et l'embauche d'un apprenti).

Pour 2022, le coût prévisionnel est de 15 000 €. En tenant compte du trop versé en 2021, le coût prévisionnel serait de 12 600 € à la charge du SIVOS BLMLM et des communes de La Pesse et des Bouchoux. La solution de maintenir la clé de répartition à 50/50 (nombre d'habitants et enfants scolarisés par commune) est proposée.

Monsieur le Maire propose aux élus de se positionner sur ce sujet.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du cadre de fonctionnement de l'accueil de loisirs des Moussières, **APPROUVE** la clé de répartition à 50/50, **VALIDE** le budget à inscrire pour l'année 2022.

## **3. Convention de portage de repas LA POSTE et SICOPAL**

En juillet dernier, la société ELIOR a annoncé l'arrêt de son partenariat avec LA POSTE pour la fabrication des repas livrés par celle-ci. Rapidement, un nouveau partenaire la société SICOPAL a été trouvé permettant la continuation de ce service à la population.

A ce jour, les utilisateurs sont satisfaits de ce changement et la commune est ravie de pouvoir continuer de proposer des solutions à ceux qui le demandent. Pour rappel, la commune honore les factures LA POSTE et refacture la prestation aux bénéficiaires.

LA POSTE a donc établi une nouvelle convention tripartite qu'il convient de signer.

D'après ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.

## **4. Engagement des travaux de restructuration du bâtiment communal multi-fonctions**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire un point de situation sur le projet à l'issue du marché public en présentant le compte-rendu de la commission d'appel d'offres de ce mercredi 15 décembre et les simulations budgétaires d'après le plan de financement mis à jour.

Il rappelle l'ampleur de ce projet ambitieux sur lequel beaucoup de travail reste à faire, ainsi que les enjeux de la restructuration de ce patrimoine central qui rassemble plusieurs activités. Pour mémoire, les logements sont très vétustes et énergivores, l'espace restaurant n'est pas aux normes sécurité incendie et les normes d'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) pour le bâtiment, mais aussi pour la mairie ne sont pas respectées. Ces notions sont donc à prendre en compte dans la réflexion menée. La restructuration du bâtiment apportera un souffle nouveau au centre du village en induisant une circulation transversale entre les différents espaces d'activité.

Ainsi la phase de consultation des entreprises s'est terminée le 6 décembre 2021 à 12h30. Les offres ont été ouvertes montrant 2 lots infructueux sur les 17 que compte le marché. En effet, les lots charpente et couverture zinguerie n'ont eu aucune offre.

L'analyse des offres menée par le Maître d'œuvre a donc porté sur les 15 autres lots, pour lesquels chacun a reçu de 1 à 6 devis. La restitution a été faite à la CAO (Commission d'Appel d'Offres) pour un premier classement, après la vérification des offres jugées complètes, le respect du cahier des charges et les éventuelles erreurs de calculs de coûts. Une note sur 100 a été attribuée (50 points pour le prix, 50 points pour l'offre technique). Le marché étant en procédure adaptée, c'est maintenant une phase de précision et de négociation qui sera entamée avec certaines entreprises.

La consultation devra être relancée pour les 2 lots infructueux. Une enquête a été faite auprès des entreprises ayant consulté le dossier d'appel d'offres pour comprendre la raison de leur non-réponse (délai trop court, marché trop lourd ?) ... Il apparaît que c'est essentiellement une question de calendrier de consultation.

Concernant la partie financement du projet, une simulation (d'après les offres actuellement mieux-disantes et en appliquant une marge de sécurité sur les estimatifs des 2 lots manquants) mais aussi une marge de négociation possible, soit un coût estimatif de travaux de 3 753 962 € HT.

En partant de ce montant, le plan de financement a pu être revu montrant la part d'autofinancement restant après les subventions sollicitées et le FCTVA récupéré par la commune.

- Dispositifs sollicités :

La Dotation en équipement des territoires ruraux (DETR) gérée par le Préfet du Jura est sollicitée au titre des exercices 2021 et 2022.

Le programme EFFILOGIS et le programme bois local gérés par la Région Bourgogne Franche Comté sont sollicités au titre de l'exercice 2021.

La Dotation de Solidarité des Territoires (DST) du Conseil Départemental du Jura a été sollicitée en 2021.

Le FNADT géré par le Commissariat de Massif a été sollicité au titre de l'exercice 2022.

Les fonds LEADER gérés par le Parc Naturel Régional du Haut Jura pourront être également sollicités.

A ce jour ont été notifiées : la DST pour un montant de 465 000€ et la DETR 2021 pour un montant de 586 927€.

Les dossiers EFFILOGIS, Bois Local, FNADT et DETR 2022 ont été ou seront déposés le 20 décembre.

Le dialogue avec la Région a permis de faire des choix (géothermie) validés par le comité technique qui indiquent que le projet peut obtenir le maximum de subvention des programmes Bois local et EFFILOGIS.

Le dossier FNADT a reçu l'aval du comité de massif. Mme de Kergariou, Commissaire de Massif a présenté le projet à Joël Giraud, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité dans le cadre du Plan Avenir Montagne.

Le Dossier DETR 2022 se construit en collaboration avec Mme POULLAIN Sous-Préfète et ses services.

Une rencontre avec la chargée de mission LEADER est prévue le 5 janvier prochain.

La Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude, utilisatrice de la partie Office de tourisme, prendra à sa charge 14,5% (part des surfaces occupées par l'office de tourisme) du reste à charge de la commune.

Chaque financement continue d'être optimisé d'après les critères de chacun des dispositifs. Les coûts se répartissent à 46,64 % sur les ERP (sans l'office du tourisme), 6,7% pour les activités touristiques en rénovation, 7,11% pour l'extension, 39,55% sur les logements locatifs, ... Pour mémoire, les études et la maîtrise d'œuvre ont déjà été subventionnées à hauteur de 80%.

Tous ces éléments montrent la complexité du plan de financement, dont les vases communicants font varier régulièrement les simulations. Il s'agit de bien répartir les dispositifs en fonction soit des usages (Logements-Activités touristiques rénovation ou construction- ERP) soit des surfaces pour optimiser le financement.

Il est compliqué pour certains élus de ne pas avoir à ce jour les prix définitifs pour tous les lots et toutes les notifications d'attribution des subventions. Toutefois, le travail et l'encadrement apportés par les financeurs montrent leur confiance envers la commune pour mener à bien ce projet et invitent à une confiance réciproque sur les aides sollicitées mais non encore actées.

Une simulation pessimiste du plan de financement faisant état de 70% de subvention, ainsi qu'une projection budgétaire (PPI) sur plusieurs années montrent que le coût du projet est supportable pour le budget de la commune. Le travail de la commission finances peut permettre d'augmenter le taux de subvention pour se rapprocher des 80% maximum. Les revenus locatifs du bâtiment, en intégrant un risque de vacance de logements de 30 %, permettent de rembourser l'emprunt et de maintenir la capacité d'autofinancement de la commune pour les années qui viennent, même si le taux d'endettement communal augmentera nécessairement. Ceci étant, les efforts d'investissement et d'amortissement de ces investissements consentis sur les années précédentes permettent à la commune d'aborder ce projet dans une situation financière saine.

L'opportunité du contexte actuel (qui permet notamment le subventionnement d'un programme de logements habituellement écarté des assiettes éligibles aux subventions) est un argument à prendre en compte. Si le projet n'était pas lancé, la commune aura le devoir de solutionner rapidement les problématiques de ces bâtiments (Relais des skieurs comme locaux de la mairie).

La discussion permet d'aborder toutes ces questions. Elle se déroule sereinement dans un souci de bien clarifier tous les aspects de ce projet complexe.

Monsieur le Maire souhaite mettre en avant la quantité de travail réalisée jusqu'à ce jour sur ce projet. Le risque existe évidemment, mais le rôle des élus est bien de prendre ce risque pour faire avancer sa commune. Nous avons ici un projet de territoire qui s'inscrit dans la continuité de la politique communale, à savoir l'écologie, le développement durable, l'attrait du territoire.

Après un tour de table, le Conseil Municipal avec 10 voix Pour et 1 Contre **RENOUVELLE** son engagement à poursuivre l'opération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à l'optimisation du plan de financement.

Monsieur le Maire remercie les conseillers pour la qualité des débats, le souci de comprendre et de bien peser les enjeux. Outre l'aspect financier, la conduite d'un tel projet nécessitera un engagement humain important et un suivi administratif, budgétaire et technique de tous les instants. Au vu du travail accompli jusqu'alors il faut être confiant dans la capacité de l'équipe municipale de relever le défi.

## - Questions diverses

- Suivi urbanisme : Une demande est faite concernant les dossiers déposés en vu de travaux ou de ventes de parcelles afin que le Conseil Municipal puisse en prendre connaissance, et éventuellement faire des remarques. En effet, certains dossiers nécessitent un regard des commissions.
- Commission STU : Afin de suivre les dossiers en cours, une réunion est fixée le lundi 3 janvier 2022 à 20H
- Sondage Horizon – Programme « Citoyens, ambassadeurs de la qualité de l'eau » : La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a été retenue pour ce projet lancé par l'Agence de l'Eau. Elle a donc missionné le CPIE en tant que référent technique et souhaite soumettre un questionnaire sur ce thème à la population du territoire. Réponse en ligne sur [cpie-haut-jura.org](http://cpie-haut-jura.org) ou [hautjurasaintclaud.fr](http://hautjurasaintclaud.fr), document papier téléchargeable sur le site de la commune. Réponse avant le 31 janvier 2022
- Projet Intramuros : De même, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude teste une nouvelle plateforme d'informations sur le bassin de vie à l'attention des administrés. Une personne référente est demandée dans chaque commune en vue de lui présenter l'outil et le former à son utilisation. Les élus de La Pesse sont sceptiques quant à la pertinence de cette application, qui semble faire doublon avec les différents sites existants. Jean-Christophe LEONARD souhaite en savoir plus et se propose comme référent.
- Fermeture définitive du Service Impôts des Particuliers de Saint-Claude : Le réseau territorial de la DGFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) connaît une profonde évolution depuis septembre 2020. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un nouveau réseau de proximité sera mis en place. Cela se traduit par la fermeture du Service Impôts des Particuliers de Saint-Claude et par la création d'Espaces France Services dans les communes voisines (Saint-Claude, Moirans en Montagne, Hauts de Bienne et Lavans Les Saint-Claude). D'autres communes rejoindront le réseau courant d'année 2022. Il conviendra de prendre rendez-vous. Informations au 0 809 401 401 ou sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- Course Les Belles Combes : L'association Haut Jura Ski organise une course de ski de fond les 22 et 23 janvier 2022.
- Sécurité sur les voies communales : Il est demandé de gravillonner le Chemin des Quartiers afin d'empêcher qu'il ne soit utilisé comme piste de luge cet hiver.

La séance est levée à 22H40.

Le prochain conseil municipal est fixé au **lundi 24 janvier 2022 à 19h.**